AUTORISATION PARENTALE

(séances cinématographiques mensuelles)

2 quai des pêcheurs
67504 HAGUENAU CEDEX
☎ 03.88.07.44.00

Je soussigné(e)….....

parent, tuteur légal, adulte responsable de l'élève :….....

en classe de : …..... ou des élèves dont les noms suivent:……
….....
m'engage à : le, les, rechercher après la séance mensuelle du ciné-club du :

Mardi le : **13 septembre 2022** □
Mardi le : **18 octobre 2022** □
Mardi le : **8 novembre 2022** □
Mardi le : **29 novembre 2022** □
Mardi le : **24 janvier 2023** □
Mardi le : **7 février 2023** □
Mardi le : **28 mars 2023** □
Mardi le : **4 avril 2023** □
Mardi le : **16 mai 2023** □
(Je coche la/les case(s) correspondante(s)) :

J'autorise également mon enfant à rentrer avec la personne dont le nom suit:
….....

Coordonnées téléphoniques auxquelles on peut me joindre :

Coordonnées téléphoniques auxquelles on peut joindre la personne responsable du retour de mon enfant après les séances du ciné-club :

J'autorise ma fille, mon fils, à rentrer par ses propres moyens : oui □
non □

Date:

Signature obligatoire:

Les professeurs responsables du ciné-club vous remercient de remplir cette autorisation **indispensable** à la participation de votre enfant aux séances mensuelles. Ces séances (gratuites) ont lieu à l'intérieur même de l'établissement scolaire (Lycée Schuman) et démarrent après la fin des cours.
Elles sont suivies d'un échange entre les professeurs et les élèves. La durée des films est toujours communiquée aux élèves afin de vous permettre de vous organiser au mieux pour ramener vos enfants.

Mmes M.-N. **HADEY**, J. **HEITZ** et MM. P. **ROESLIN**, M. **SALVI**